



Laval, le 3 juillet 2020

L'honorable Marco E. L. Mendicino

Ministre de l'immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
Minister@cic.gc.ca

L'honorable Bill Blair

Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
Bill.Blair@parl.gc.ca

L'honorable François-Philippe Champagne

Ministre des Affaires étrangères
Francois-Philippe.Champagne@parl.gc.ca

Objet : URGENT ! Appel à l'aide des parents adoptants jumelés à des enfants à l'étranger.

Messieurs les Ministres,

En raison de la COVID-19 et de ses impacts sur les frontières, des enfants jumelés à des adoptants canadiens sont coincés dans leurs pays d'origine. Pour les parents qui devaient aller les chercher et n'ont pas pu le faire, cela est source d'inquiétudes, de frustrations, de souffrances et de désespoir. Ils n'ont parfois qu'une photo et un nom à chérir, mais ces enfants font partie de leur vie : ils se font du souci pour eux et ils attendent impatiemment de pouvoir enfin les soigner, les aimer et les protéger.

La Fédération des parents adoptants du Québec (FPAQ) compte parmi ses membres au moins 11 familles dans cette situation. Les enfants concernés ont entre 1 et 5 ans et sont aux Philippines (4), en Thaïlande (3), au Burundi (1), au Vietnam (1), en Corée du Sud (1) et en Haïti (1).

Sans posséder tous les leviers, **vos ministères peuvent réduire les barrières** dressées entre ces enfants et leurs familles. Du fond du cœur, nous vous implorons donc de :

1- Prioriser le traitement des dossiers d'immigration des enfants déjà identifiés pour une adoption par des Canadiens ;

Actuellement, le ministère de l'Immigration ne considère pas comme prioritaires les démarches de parrainage ou l'émission de VISA pour les enfants qui ont été jumelés à des adoptants canadiens. Cela ferait pourtant une grande différence pour faciliter les regroupements familiaux sans compromettre l'équilibre du système, car les enfants concernés sont peu nombreux.

Prioriser le traitement des dossiers d'adoption permettrait notamment de :

- Clarifier le statut des enfants pour faciliter le travail des autorités provinciales, qui s'efforcent de trouver des solutions avec chacun des pays d'origine pour emmener les enfants au Canada ;
- Éviter tous délais administratifs qui pourraient éventuellement faire manquer une rare fenêtre d'opportunité de réunir des familles. En ces temps de mouvance et considérant les risques d'une seconde vague du virus au Canada ou dans les pays d'origine, certaines occasions ne se présenteront qu'une fois et doivent absolument être saisies ;
- Réduire le stress des parents et leur insuffler de l'espoir en cette période sombre ;
- Agir dans l'intérêt supérieur des enfants, en cohérence avec la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, que le Canada a signée le 29 mai 1993.

2- Autoriser dès maintenant l'admission exceptionnelle de courte durée sur le territoire canadien des étrangers mandatés pour escorter des mineurs jumelés à des Canadiens.

Dans certains cas, lorsque le VISA de l'enfant est obtenu, il est possible d'éviter le voyage et un séjour à l'étranger aux adoptants en confiant les enfants à une personne pouvant les escorter et les rassurer jusqu'au Canada (ex. : un travailleur social, une personne de confiance mandatée par les autorités, etc.). Toutefois, en vertu des restrictions canadiennes, seule une personne ayant la citoyenneté canadienne peut être admise au pays jusqu'au moins au 31 juillet. Cela restreint la capacité de trouver une personne détenant la confiance du pays d'origine et habilitée à escorter des tout-petits parlant une autre langue que l'anglais et le français. La création d'une telle exception par le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile pourrait rendre cette option possible pour certaines familles et simplifier la logistique pour d'autres.

Bien entendu, tout adoptant accueillant un enfant qui a été escorté de l'étranger est conscient qu'il doit observer une quarantaine stricte à son domicile d'au moins 14 jours comme s'il avait lui-même voyagé.

3- Lorsqu'il est inévitable, considérer un voyage d'adoption comme une mesure d'exception et assurer la protection médicale des adoptants en cas de problèmes liés à la COVID-19.

Parfois, il n'est pas possible d'éviter le voyage des adoptants canadiens, en raison d'obligations légales ou d'autres exigences de certains pays d'origine. Le cas échéant, puisque les compagnies d'assurance refusent désormais d'assurer les voyageurs en cas d'hospitalisation liée à la COVID-19, des familles pourraient être ruinées par les soins médicaux si une malchance survenait malgré toutes leurs précautions d'hygiène visant à éviter le virus. Cette roulette russe est source de stress important et de dilemme insoluble pour les parents : ils peuvent soit accepter ce risque en pensant au meilleur intérêt de leur enfant, soit tenter de reporter leur voyage, tout en sachant que les choses pourraient demeurer ainsi longtemps et que chaque jour où leur enfant grandit hors de sa famille permanente influence son développement physique, psychologique et affectif ainsi que son avenir. En tenant compte de la nature particulière de ces déplacements, le gouvernement canadien pourrait rassurer ces familles et leur offrir sa protection en cas d'obligation de voyager.

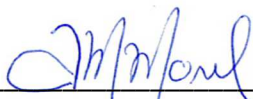
4- Proposer ou mettre en œuvre, en partenariat avec le Secrétariat à l'adoption internationale du Québec, toutes autres mesures pouvant permettre de réunir les familles le plus rapidement possible.

Le Canada anticipe une deuxième vague du virus, peut-être même avant l'automne. Les pays d'Asie en font autant. Ainsi, il est primordial de tout mettre en œuvre pour ramener les enfants dans les prochaines semaines. Toute aide ou toutes idées créatives qui pourraient soutenir les démarches du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) [ou de toutes autres autorités centrales d'adoption canadiennes d'ailleurs] seraient grandement appréciées des parents. Par exemple, pendant la crise, il est peut-être possible de simplifier ou d'accélérer certaines démarches d'immigration dans les pays où elles se font sur place (ex. : Thaïlande ou Vietnam). En concertation avec le SAI, le ministère des Affaires étrangères peut peut-être aussi sensibiliser certains pays moins ouverts à l'importance de trouver des moyens exceptionnels pour réunir rapidement les familles.

Le temps presse. Pendant que les semaines et les mois passent, les enfants grandissent loin de leur famille et, malheureusement, pas toujours dans des conditions de vie propices à un développement sain. Les enfants actuellement en institutions accumulent, parmi d'autres déficits, des carences affectives. Ils consolident aussi une langue et des habitudes qui ne seront pas celles de leur famille. Tout cela sans compter que des instants de vie sont volés à jamais aux familles à réunir et que les délais risquent de complexifier l'attachement des enfants à leurs nouveaux parents.

En bref, les jours qui s'écoulent depuis le 13 mars sont à la fois des facteurs de risque développemental et des défis additionnels pour ces futurs citoyens canadiens et leurs parents. Voilà pourquoi nous implorons votre soutien et vous remercions à l'avance de tout ce que vous ferez pour nous aider. Vos actions, soyez-en certains, auront un impact à jamais sur la vie de ces familles québécoises et canadiennes.

Sincères salutations,



*Anne-Marie Morel, présidente
Fédération des parents adoptants du Québec (FPAQ)*

fpaq.info@gmail.com

450-933-0924

www.fpaq-adoption.ca

cc.

Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre